

La Toussaint autrement



Recueillement
Yverdon a aménagé la petite zone boisée près du centre funéraire pour placer les défunts dans un espace végétalisé. P. MARTIN

Vaud est peu restrictif

Alors que dans le canton de Vaud 95% des morts sont incinérés se pose la question de ce qu'on a le droit de faire des cendres de «son» défunt. «Nous sommes plutôt libres, contrairement à certains de nos voisins», répond Sarah Joliat, codirectrice des Pompes Funèbres du Léman. Partout, et traditionnellement, la pratique voulait qu'une urne funéraire soit placée dans une tombe, un columbarium ou un jardin du souvenir. Aujourd'hui cependant, la moitié des personnes qui ont opté pour l'incinération préfèrent reposer dans un environnement naturel, peut-être plus tranquille, et de toute manière moins connoté. Cette pratique, interdite entre autres en France et dans les cantons du Valais et de Fribourg, est choisie par la moitié des Vaudois incinérés. «Il faut cependant faire preuve de bon sens quant aux lieux choisis. Je force volontairement le trait, mais on ne va par exemple pas disperser des cendres dans un jardin d'enfants ou un parc public», reprend-elle. La discrétion d'une forêt, d'une montagne, de l'eau d'un lac ou d'une rivière se prête mieux à ces circonstances. Sans compter que ces endroits reflètent le lien entretenu avec la personne décédée. Il n'en demeure pas moins que la vue des cendres peut poser problème à ceux qui restent. «C'est pour cette raison que nous mettons désormais à disposition des urnes biodégradables», souligne Sarah Joliat. Composées de sel ou de sable, elles se désintègrent en une vingtaine de minutes après avoir été plongées dans l'eau ou se désagrègent au contact de la terre. **FRA**

Pour une inhumation plus nature, dans un petit bois

Une forêt du souvenir a été aménagée par la Ville d'Yverdon, en lisière du centre funéraire, pour recevoir les cendres de défunts dans un cadre végétal.

Fabien Lapiere
David Genillard
Frédéric Ravussin

Avec ses deux bancs et son cheminement en copeaux slalomant entre les arbres, on pourrait confondre l'endroit avec un lieu de pause le long d'un Parcours Vita. Si la forêt du souvenir, en lisière du Centre funéraire d'Yverdon, est bel et bien dédiée au repos... celui-ci est éternel. Pour éviter toute méprise, un panneau marque l'entrée de ce nouvel espace d'inhumation, mis en service ces derniers jours.

Au centre du petit cordon boisé repose un large réceptacle circulaire, habillé de bois, pour y déposer les cendres. Les feuilles mortes ont déjà marqué de leur empreinte le couvercle, doté d'une trappe verrouillée par un cadenas. L'endroit, par sa végétation haute et encore fournie pour la saison, isole le visiteur autant que le cimetière lui offre une vaste étendue ouverte sur le ciel. En résulte une atmosphère plus confinée et organique.

«La forêt du souvenir est un lieu de recueillement agréable, reposant, apaisant et différent. C'est une alternative au jardin du souvenir, qui est, lui, plus minéral et où l'on ne peut pas indiquer le nom du défunt dont on a déposé les cendres», renseigne Eric Ruchet, le préposé au centre funéraire entré en fonction mi-octobre. Libre choix à la famille de déverser seule le contenu de l'urne ou d'en charger le préposé.

Sur un filet noir, tendu entre deux arbres, trois plaquettes de

«Nous avons senti la volonté de certaines familles pour un retour à terre dans un cadre plus naturel que celui du cimetière, très minéral.»

Vincent Audemars, directeur adjoint de la Sécurité publique à Yverdon

bois ont été accrochées la semaine dernière, en mémoire des membres d'une famille dont les cendres viennent d'être transférées depuis un carré du cimetière en cours de désaffectation. Leurs noms, prénoms, années de naissance et de décès sont gravés sur de l'aulne.

Plus répandu outre-Sarine

«On dit que c'est le bois du pauvre. Il se désagrège en absorbant l'humidité, comme le corps se dégrade lui aussi, image Jacques Küng. Les plaquettes sont censées se dégrader avec le temps, dans le respect de la forêt et dans l'idée de retour à la nature.» L'adjoint au

chef de l'unité technique du Service de la sécurité publique a exercé l'intérim en tant que préposé aux inhumations. Il a imaginé cet endroit innovant avec l'ancien titulaire, Marc Zimmermann.

«On s'est inspirés de concepts existants en Allemagne, dans des forêts privées. C'est un système hybride, adapté à la situation yverdonnoise, car on n'a pas de véritable forêt, résume Vincent Audemars, le directeur adjoint de la Sécurité publique. Nous avons senti la volonté de certaines familles pour un retour à terre dans un cadre plus naturel que celui du cimetière,

très minéral.» L'endroit ne doit comporter ni fleurs ni bougies.

Outre-Sarine, le mouvement d'aménagement de forêts du souvenir a démarré en 1993 avec la création de la société Friedwald par le Thurgovien Ueli Sauter. Il y existe ainsi une septantaine de concessions où l'on peut enterrer les cendres de ses proches au pied d'arbres, moyennant l'achat d'un emplacement individuel ou collectif. En Suisse romande, Glovelier (JU) fait figure de pionnier depuis 2002, tandis que Sôvenance développe le concept à Fribourg avec 25 sites. Les proches peuvent aussi disperser pro-

gressivement les restes au cours d'une marche forestière.

Un bosquet à Aigle

Situé en pleine zone industrielle, le funérarium d'Aigle joue également la carte nature, offrant aux proches un cadre paisible et verdoyant de plus en plus demandé. Au jour de l'inauguration des lieux, en juin 2022, le jardin du souvenir était déjà piqué de premiers marqueurs indiquant la présence d'urnes cinéraires. À deux pas de là, le propriétaire, la société néerlandaise Facultatieve Groep, avait planté un petit bosquet. Les règlements nécessaires enfin élaborés par les autorités, l'endroit est, depuis peu, en mesure d'accueillir ses premiers défunts.

À Yverdon, la dispersion des cendres dans la forêt ou le jardin du souvenir - tout comme l'inhumation d'un corps - est gratuite pour les personnes domiciliées, originaires ou ayant vécu vingt-cinq ans en ville. Sinon, cela revient à 100 francs. La plaquette nominative, facultative, est réalisée par un menuisier local pour 30 francs. Un tarif sans commune mesure avec celui d'un monument funéraire.

La forêt du souvenir entre désormais dans une phase pilote et pourra évoluer en fonction du retour des familles. Source d'information importante dans les choix d'inhumation, les entreprises de pompes funèbres de la ville n'ont pas encore été averties de sa mise en service. L'endroit sera officiellement inauguré au printemps, en même temps que la plantation d'un arbre majeur, signe d'une future densification de la végétalisation au cimetière.

«Il faut donner de la place à la mort»

● L'Espace culturel des Terreaux, à Lausanne, et le cinéma City Club, à Pully, accueillent du 29 octobre au 5 novembre la 7^e édition du Toussaint'S Festival, mis sur pied par la thanatologue Alix Noble Burnand.

D'où est venue l'idée d'organiser un tel événement?

J'avais envie que les notions de deuil et de mort soient mieux abordées dans notre société, qui a de plus en plus tendance à les occulter, alors qu'elles sont présentes dans toutes les cultures. Et j'aime à dire qu'il faut donner de la place à la mort, sinon elle prend toute la place.

Pourquoi avoir choisi la Toussaint, une fête

catholique, pour organiser votre événement dans un canton traditionnellement protestant?

Je vous répondrai d'abord par une anecdote. Je suis de culture protestante, mon père était pasteur. Un de mes copains, pasteur lui aussi, m'a traitée de «traître» quand il a appris mon projet, en soulignant que cette période est celle de la Réformation, qui commémore la naissance du protestantisme. D'un point de vue symbolique, on appartient tous à une culture. Et toutes les cultures fêtent à un moment donné ou un autre leurs morts. Sauf apparemment les protestants. Mais de façon générale, notre société a tabouisé son rapport à la mort et aux morts, et c'est

intéressant de profiter de cette date.

Quel est votre regard sur les forêts du souvenir?

Il y a d'abord la notion de «forêt», avec toute la symbolique de l'arbre de vie qu'elle comporte. Ensuite, cela répond au besoin d'avoir un endroit pour déposer son défunt, qu'il soit réel ou symbolique, que ce soient les cendres ou une seule plaque. C'est un endroit où aller se souvenir. Et c'est quelque part, plutôt que partout. On a un endroit où identifier la présence du mort alors que si ses cendres sont dispersées dans la mer, ce n'est plus le cas.

Pourquoi en trouve-t-on davantage en Suisse alémanique qu'en Suisse

romande? Est-ce une question de pudeur?

Il y a peut-être aussi la question des règles à respecter. Les consignes sont strictes et le lieu reste très sobre. On ne peut pas y faire ce qu'on veut, alors que les Latins ont peut-être davantage envie de personnaliser les lieux. Cela dit, ces forêts se rapprochent des cimetières anglais, où seule la pierre dépasse. Tout le reste est engazonné, on marche en quelque sorte sur les morts. Ce sont des lieux toujours très habités, situés autour des églises. Les Anglais en font un lieu de balade, où les enfants apprennent à faire du vélo. Cette coexistence des ancêtres et des vivants a quelque chose de très paisible, serein et sain. **FRA**